

Réf.	2025	08
------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
28/03/2025	09/04/2025	19	14	19

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121.31.

VU le compte financier unique 2024 présenté par la responsable du Service de Gestion Comptable de Dourdan avec lequel le compte financier de la Ville pour l'exercice 2024 se trouve en concordance.

VU la présentation du budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

VU que le comptable a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

La responsable du Service de Gestion Comptable de Dourdan a transmis à la commune son compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2024.

Il est rappelé que le compte Financier Unique (CFU) reflète l'exécution des crédits budgétaires de l'année écoulée et qu'il doit être conforme au compte financier unique tenu par l'ordonnateur.

Les résultats globaux s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Excédent reporté	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
	Réalisations	1 064 032,04 €	2 237 644,58 €	3 301 676,62 €
	TOTAL	1 064 032,04 €	2 587 644,58 €	3 651 676,62 €
DEPENSES	Déficit reporté	1 805,05 €	0,00 €	1 805,05 €
	Réalisations	951 028,65 €	1 955 057,67 €	2 906 086,32 €
	TOTAL	952 833,70 €	1 955 057,67 €	2 907 891,37 €
Résultat propre de l'exercice		113 003,39 €	282 586,91 €	395 590,30 €
Résultat de clôture		111 198,34 €	632 586,91 €	743 785,25 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 présenté par la responsable du Service de Gestion Comptable de Dourdan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de la Ville pour l'exercice 2024 établi par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Dourdan.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



La secrétaire de séance

Mairie de Fontenay les Briis, 1 Place de la Mairie, 91640 Fontenay les Briis
Tél: 01 64 90 70 74 **Email :** dgs@ mairie.fontenay-les-briis.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20250408-DEL_2025_08-DE
Date de réception en préfecture : 08/04/2025
Siret : 21910243100018